

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 3 mars 2009 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Conseiller Jean-Guy Dionne agissant à titre de Maire suppléant, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que les procès-verbaux des assemblées tenues les 3 et 18 février 2009 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Disposition de terrain – D. Dubois
Ajustement de budget

01.233.49.075 – Disposition d'actifs +19 225.00

03.810.00.000 – Fonds réservés	+19 225.00
Écritures de G.L. – Retour au surplus	
03.810.00.000 – Fonds réservés (dt)	19 225.00
05.900.00.000 – Surplus accumulé (ct)	19 225.00
Recouvrement d'assurance	
Ajustement de budget	
01.233.49.072 – Indemnisation d'assurance	+639.00
03.130.00.610 – Immobilisation voirie	+639.00
Compensations en lieux de taxes	
Ajustement de budget	
01.121.20.070 – Compensations en lieux de taxes	-6 831.00
01.111.00..011 – Revenus de taxes foncières	+6 831.00
Journal Danville Times – Selon factures	
Écritures de journal	
05.910.06.000 – Réserve pour journal (dt)	3 301.29
01.158.01.000 – Appropriation de réserve (ct)	3 301.29
Ajustement de budget	
01.158.01.000 – Appropriation de réserve	+3 301.00
02.620.00.340 – Développement – communications	+3 301.00

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que soient acceptés les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	94 728.61
- Administration	34 482.92
- Sécurité publique	11 958.64
- Transport routier	76 525.61
- Hygiène du milieu	56 542.86
- Aménagement et urbanisme	32 724.00
- Loisirs et culture	30 676.55

- Financement	6.76
- Immobilisations/Investissements	62 547.70
Total :	400 193.65

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **François Laroche** – Exposé du projet de restauration qu’il entend mettre en place et discussion en regard avec les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme;
- **Ariosto Pezzi** – Représentations concernant une réclamation pour bris de véhicule dans son entrée de cour en conséquence des opérations de déneigement – Réclamation décrite au titre de la correspondance;
- **Normand Grandmont** et Jean-Paul Leroux – Questionnement relatif à la mise à niveau du chemin Scotch Hill à l’ouest de la rue Benjamin;
- **Claude Allison** – Expression d’opinion favorable au projet soumis par François Laroche.

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- Aucune demande n’a été déposée pour fins de recommandations à la présente assemblée.

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de février 2009 est remise à chacun des membres du Conseil indiquant un total de \$113,000.00 et un cumulatif d’année pour un montant de \$ 350,500.00.

CORRESPONDANCE / RÉOLUTION

- **Symposium des Arts** – Invitation au 8^{ième} souper bénéfice avec encan le samedi 9 mai 2009 à compter de 17h00 au Club de golf d’Asbestos à raison de \$60.00 du billet;
- **2210 – 2009 - Réservation de table;**

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité contribue à la tenue de cette activité par la réservation d’une table complète soit 8 places;

Ont voté en faveur : Francine L Girard, Germain Ducharme et Bernard

Laroche

Ont voté contre : Michel Plourde et Yvon Therriault

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

- 2211 – 2009 – Réserve de sièges;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité contribue à la tenue de cette activité par la réserve de 4 sièges;

Ont voté en faveur : Michel Plourde et Yvon Therriault

Ont voté contre : Francine L Girard, Germain Ducharme et Bernard Laroche

REJETÉE À LA MAJORITÉ

- 2212 – 2009 - **Service incendie** – Présentation du « Guide de prévention des incendies pour la ville de Danville » - Résolution en acceptant les modalités d'opération décrites;

Considérant que la M.R.C. des Sources est à élaborer son « Schéma de couverture de risques » lequel prévoit la mise en place éventuelle d'un volet prévention;

Considérant que la Municipalité juge à propos de commencer certaines activités de prévention sans égard à l'état d'avancement du « Schéma de couverture de risques »;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité :

1° Accuse réception du « *Guide de prévention des incendies de la Ville de Danville* » déposé par le directeur du service des incendies monsieur Alain Roy ayant pour objet d'expliquer et d'établir les normes qui régiront « Les visites de prévention des incendies dans les résidences privées du territoire de la Ville de Danville »;

2° Accepte, sur une base annuelle, que le projet puisse débuter aux conditions suivantes :

- a) Que la personne qui réalisera les visites de prévention soit rémunérée selon les dispositions de l'entente signée avec l'Association des pompiers au taux convenu pour la réalisation de « tout autre travail » soit un taux horaire de \$12.00 à raison de 20 heures/semaine et aucun « temps supplémentaire » ne pourra être accordé à moins d'une autorisation spéciale du directeur général de la Municipalité; et
- b) Que cette activité de prévention ne résulte d'aucune façon en la création officielle d'un emploi de « préventiviste » au sein du

service de lutte contre les incendies de la Ville de Danville lequel « poste » ne saurait être que temporaire, sujet en tout temps à une ré-évaluation de la part des membres du Conseil quant à la pertinence de poursuivre ou non cette activité; et

- c) Que soit mis en veilleuse le volet « infraction » à quelque réglementation que ce soit pour l'instant et ce en raison du grand nombre de résidences à visiter, ces visites devant se limiter pour l'instant à la sensibilisation et à l'information des propriétaires ou locataires des endroits visités.

ADOPTÉ

- **2213 – 2009 - Chevaliers de Colomb de St-Georges de Windsor** – Invitation à participer à la dégustation de vins et fromages le 25 avril 2008 à 18h00 au bénéfice de la Fabrique – à raison de \$40.00 du billet et de \$320.00 pour une table;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Yvon Therriault que les membres du Conseil désireux de participer à cette activité puissent être remboursés des frais encourus sur présentation des pièces justificative nécessaires.

ADOPTÉ

- **2214 – 2009 - Normand Grandmont & R. Béliveau** – Estimation pour mise à niveau de la partie du chemin Scotch Hill depuis la rue Benjamin à la limite de la propriété;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité mandate la firme « Teknika-HBA » pour la préparation d'une estimation des coûts pouvant résulter d'une mise à niveau de cette partie du chemin Scotch Hill depuis la rue Benjamin en direction ouest pour se rendre jusqu'au lot 21B soit une distance approximative de 248 mètres , et ce dans les meilleurs délais possibles.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2215 – 2009 - Règlement 55-2005** – Modification de l'article 9;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que l'article 9 du règlement 55-2005 soit modifié pour se lire comme suit :

« ARTICLE NEUF – AFFECTATION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent

règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. »

ADOPTÉ

- **2216 – 2009 – Règlement 55-2005** – Financement permanent – Adjudication au soumissionnaire;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde :

QUE la Ville de Danville accepte l'offre qui lui est faite de « Banque royale du Canada » pour son emprunt de 1 478 500 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 55-2005, au prix de 100,00, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

68 400 \$	4,41 %	10 mars 2010
71 400 \$	4,41%	10 mars 2011
74 600 \$	4,41%	10 mars 2012
77 900 \$	4,41%	10 mars 2013
1 186 200 \$	4,41%	10 mars 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

- **2217-2009 – Règlement 55-2005** – Signatures et modification du terme;

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 55-2005, la Ville de Danville souhaite emprunter par billet un montant total de 1 478 500 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard appuyée par le Conseiller Yvon Therriault :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 478 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 55-2005 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 10 mars 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010.	68 400 \$
2011.	71 400 \$
2012.	74 600 \$
2013.	77 900 \$
2014.	81 300 \$
2014.	1 104 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Danville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 mars 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 55-2005, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

- Le Conseiller Bernard Laroche se retire pour permettre que les délibérations se poursuivent à l'égard du sujet ci-dessous;

- **2218 – 2009 – Recommandations du CCU** – Demande faite par François Laroche – Discussion entre les membres du Conseil et certains intervenants dans la salle;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité entérine les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de respecter la réglementation actuellement en vigueur laquelle requiert l'existence d'un bâtiment (construction fixe) avant l'implantation de tout autre type de construction;

Ont voté en faveur : Francine L. Girard, Germain Ducharme et Yvon Therriault;

A voté contre : Michel Plourde

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

- Retour du Conseiller Bernard Laroche immédiatement avec l'adoption de la résolution ci-dessus;

- **2219 – 2009 – Recommandations du CCU** – Propriété du 47 du Carmel;

Considérant que l'avis public requis par la Loi a été valablement donné;

Considérant qu'aucune des personnes présentes dans la salle n'a de représentations à soumettre aux membres du Conseil en regard avec la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du 47 de la rue du Carmel;

Considérant que le permis 2974 permettait le remplacement de la « cuisine d'été » qui était déjà elle-même à moins des 3 mètres prescrits au règlement de zonage mais que le demandeur a également, de bonne foi, prolongé la partie arrière sur près de 1,22 mètres à 2,05 mètres de la marge de recul latérale;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité entérine les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme pour la propriété du 47 de la rue Du Carmel et consistant à reconnaître conforme un agrandissement situé à l'arrière à 2,05 mètres de la cour latérale en lieu et place des 3 mètres prescrits par le règlement de zonage.

ADOPTÉ

- **2220 – 2009 – Amendements aux règlements d'urbanisme** – Moratoire;

Considérant que la Municipalité procède actuellement à la révision complète de sa réglementation d'urbanisme de manière à la rendre conforme au schéma d'aménagement de la M.R.C. des Sources;

Considérant qu'une telle révision requiert de limiter au minimum l'adoption d'amendements à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation en ce sens;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité adopte un moratoire faisant en sorte de n'accepter d'amender la réglementation d'urbanisme que pour des cas très urgents susceptibles d'avoir une incidence sur le développement économique de la Municipalité.

ADOPTÉ

- **2221 – 2009 - Recommandations du CCU** – Demande par Daniel Bégin 140 chemin Craig – Demande d'amendement au règlement de zonage pour modifier le coefficient d'occupation – Rapport plancher/sol;

Considérant la recommandation faite par le Comité consultatif d'urbanisme à l'égard des demandes d'amendement à la réglementation d'urbanisme à l'effet d'amender la réglementation d'urbanisme que pour les « *cas urgents et susceptibles d'avoir un impact économique pour la Municipalité* »;

Considérant le fait que cette propriété possède peu de terrain et n'est desservie que par le service d'aqueduc et qu'il serait prématuré d'affirmer qu'elle pourra être desservie par le réseau d'égouts dans un avenir rapproché;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité entérine les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'attendre d'avoir la certitude que cette propriété pourra être desservie par le réseau d'égouts dans un avenir rapproché avant de permettre une augmentation du coefficient d'occupation (rapport plancher/sol) qui pourrait avoir pour effet d'empêcher l'implantation d'un nouveau champ d'épuration dans l'éventualité où celui existant venait à être source de pollution.

ADOPTÉ

- Le Conseiller Michel Plourde quitte son siège à 21h13

- **2222 – 2009 – Projet de règlement 84-2009** – Amendement au règlement de zonage 358 – Bâtiment principal Zone A-17 – Adoption du projet dans sa 2^{ième} version;

Considérant que l'avis public requis a été donné à l'effet que la tenue de l'assemblée de consultation avait lieu à la présente assemblée;

Considérant qu'aucune des personnes présentes dans la salle n'a de représentations à faire à l'égard de ce projet de règlement;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que le projet de règlement **84-2009** intitulé « **Amendement au règlement de zonage 359 – Bâtiment principal - Zone A-17** » soit adopté dans sa 2^{ième} version avec modifications telles que lues à la présente assemblée et que l'avis public requis par la Loi informant les personnes habiles à voter que ce projet peut faire l'objet d'une demande de scrutin référendaire soit donné en conséquence.

ADOPTÉ

- Le Conseiller Michel Plourde reprend son siège à 21h18

AFFAIRES NOUVELLES

- **2223 – 2009 – Bureau du député** – Changement de locataire;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité, suite à la nomination de monsieur Yvon Vallières à titre de Président de l'assemblée

Nationale du Québec, accepte le remplacement de la « Société immobilière du Québec » à titre de locataire de la partie d'immeuble sise au 52 de la rue Daniel-Johnson par « l'Assemblée Nationale du Québec » à titre de locataire de la partie d'immeuble sise au 52 de la rue Daniel-Johnson;

Que le directeur général soit autorisé de signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document pouvant être requis à cet effet .

ADOPTÉ

- **2224 – 2009 – Amendement au règlement de construction 358** – Construction sur pieux - Adoption de la 1^{ère} version;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par la Conseillère Francine L Girard que le projet de règlement 85-2009 soit adopté dans sa première version tel que lu à haute voix à la présente assemblée et que l'avis public pour la tenue de l'assemblée de consultation requise par la Loi soit donné en conséquence.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Michel Plourde à l'effet qu'à la prochaine il proposera ou fera proposer un projet de règlement visant à amender le règlement de construction de manière à permettre la construction ou l'agrandissement de bâtiment sur pieux, en totalité ou en partie, et ce dans le sens du projet adopté ci-dessus.

- **Le Conseiller Michel Plourde quitte son siège à 21h33**

- **Projets sous étude** – Projet de réfection de la toiture du Centre communautaire Mgr. Thibault et de la tour de séchage pour les incendies et de la cheminée y attachée – Emprunts requis;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Bernard Laroche à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer un ou des projets de règlement autorisant la réalisation de travaux et décrétant un emprunt suffisant pour en acquitter les coûts comme suit :

- Règlement décrétant la réalisation de travaux pour la réfection d'une partie de la toiture du centre communautaire Mgr Thibault et décrétant un emprunt pour en acquitter les coûts; et
- Règlement décrétant la réalisation de travaux pour la réfection de la tour de séchage du service des incendies et réfection de la cheminée qui y est attachée à la bâtisse du 52 de la rue Daniel-Johnson et décrétant un emprunt pour en acquitter les coûts.

- Le Conseiller Michel Plourde reprend son siège à 21h40

- **2225 – 2009** – **Projet de la rue Roux** – Mandat à Consultants EnviroConseil;

Considérant la transmission d'un « plan de travail » en date du 3 mars 2009 dont l'étape 1 consisterait en un « Forage exploratoire : ... ayant pour but de déterminer si l'aquifère identifié..... est productif. Le cas échéant la Ville pourra poursuivre sa démarche »;

Considérant que les coûts pour la réalisation de cette étape primordiale sont évalués à la somme de \$9,500.00;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité mandate à firme « Consultants EnviroConseil » pour la réalisation de l'étape 1 de son plan de travail et qu'à cet effet la Municipalité réserve une somme de \$9,500.00 pour en acquitter les coûts.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jean-Guy Dionne, Maire suppléant

Michel Lecours, Directeur-général et secrétaire-trésorier